

RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets



metropole-dijon.fr



Temps forts 2020	1
Les objectifs à horizon 2020	7
Dijon métropole	13
Le service public	19
Indicateurs financiers.....	43
Annexes.....	49

Temps forts 2020



MAINTIEN DU SERVICE MALGRE LA PANDEMIE

COLLECTE

Lors de la pandémie mondiale de Covid-19, les services se sont organisés pour maintenir les différentes collectes (ordures ménagères, déchets recyclables, déchets verts et verre) auprès des usagers. Le prestataire, DIEZE, a donc mis en place un Plan de Continuité des Activités qui a permis d'offrir aux habitants de Dijon métropole un service de qualité tout au long de l'année y compris pendant les périodes de confinement.

Merci aux nombreux usagers qui ont apporté leur soutien aux équipes de collecte en apposant des dessins sur les bacs roulants.



DECHETTERIES



Fermées dans le cadre du premier confinement, les 5 déchetteries ont bénéficié d'une réouverture anticipée à compter du 27 avril.

Pour respecter les consignes de distanciation sociale, un accès alterné en fonction de la plaque d'immatriculation a été mis en place ainsi qu'un renfort des équipes en charge de l'accueil. Cela a permis de répondre à une forte attente des usagers de ce service public.

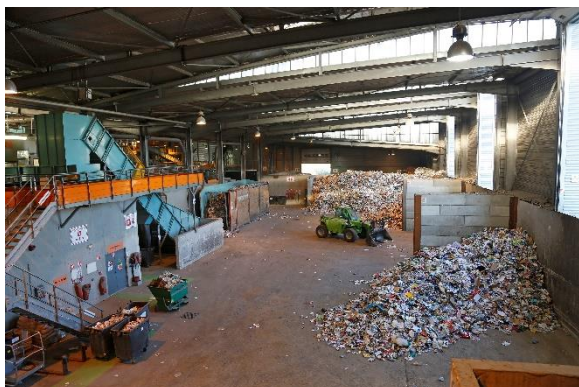
UVE ET DASRI

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) a maintenu son activité pendant la crise sanitaire, malgré de nombreuses contraintes techniques et humaines. Elle a traité les ordures ménagères de 90,5% de la population de Côte-d'Or.

Quant au traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI), il a continué à être assuré pour la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les départements limitrophes malgré un surcroît d'activité notable lié à la situation sanitaire. De plus, l'unité a absorbé les DASRI des régions Grand Est et Île-de-France aux moments où la crise était à son apogée.



CENTRE DE TRI



Pendant la pandémie, le centre de tri a dû arrêter ces lignes de tri du mardi 17 mars jusqu'au vendredi 20 mars. Pourtant, les apports ont pu être maintenus pour Dijon métropole et les collectivités de l'Entente territoriale. Pour cela, la collectivité a opéré à de la mise en balles et du stockage temporaire. Fin juin 2020 tous les tonnages en stocks ont été retriés.

COLLECTE

COLLECTE DES BULLETINS DE VOTE LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES

En juin 2020 se sont tenues les élections municipales et, pour la première fois, une collecte spécifique des bulletins de vote de la ville de Dijon a été organisée. Chaque bureau de vote a trié séparément les papiers des autres déchets afin de les mettre dans des bacs dédiés à couvercle jaune. Au total, ce sont 860 kg de déchets recyclables qui ont été collectés afin d'être valorisés au centre de tri.



EVOLUTION DE LA COLLECTE DANS LA ZA D'AHUY

Depuis le 6 octobre 2020, les entreprises et les habitants de la zone d'activités d'Ahuy sont collectés selon le même calendrier que les habitants de la commune soit le mercredi matin (à partir de 5h). Cela signifie que le bac à couvercle jaune n'est plus réservé qu'aux cartons. Désormais les usagers peuvent y déposer tous leurs déchets recyclables (emballages métalliques, papiers, journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique...).



RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE



Le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Dijon métropole a été attribué courant 2020 en vue d'un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

C'est la société DIEZE, filiale de Suez, qui est pour la deuxième fois consécutive attributaire de ce marché.

NOUVELLE APPLICATION MONSERVICEDECHETS

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Dijon métropole et Dieze, filiale de Suez, ont lancé monservicedéchets, une application mobile innovante disponible sur [GooglePlay](#) et l'[AppStore](#) pour aider au quotidien les métropolitains dans leurs gestes de tri.

L'application donne les consignes de tri, les localisations des points d'apport et des déchetteries ainsi que des informations sur la réduction des déchets. Grâce au scan du code-barres sur les emballages des produits, on ne se pose plus de question sur ce qui est recyclable ou non.



ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

OPERATION SYNERGIE

Dijon métropole a lancé l'opération SYNERGIES avec l'appui de la CCI Côte-d'Or, la CMA Côte-d'Or, l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette action vise à développer l'écologie industrielle et territoriale auprès des entreprises situées sur les ZA couvertes par les clubs d'entreprises suivants : Cap Nord, Club GrandSud et Vital'Est.

Cette opération a permis de mettre en place un deuxième groupement d'achat en énergie avec le partenaire Wikipower®. 17 entreprises ont souscrit aux offres proposées ce qui représente une économie globale de plus de 50 000 € par an, soit environ 10% des coûts énergétiques.



Wikipower accompagne les signataires du programme Synergies comme l'entreprise Béricap pour réduire leurs factures de gaz et d'électricité.

Les objectifs à horizon 2020



REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte vise à dépasser le modèle économique linéaire en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources, une production moindre des déchets avec un recyclage et une valorisation de ceux-ci en matière première, basculant ainsi vers une **économie circulaire**.

Dans ce cadre, un des premiers objectifs fixé par la loi est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA¹) produits par habitant, entre 2010 et 2020. L'heure est donc au bilan ! Grâce aux importants efforts menés depuis 10 ans, la production de DMA a beaucoup baissé pour presque atteindre l'objectif souhaité. En 2010, un habitant de Dijon métropole générait 466 kg de DMA¹ contre 422 kg/hab en 2020 soit une baisse de 9,5% !

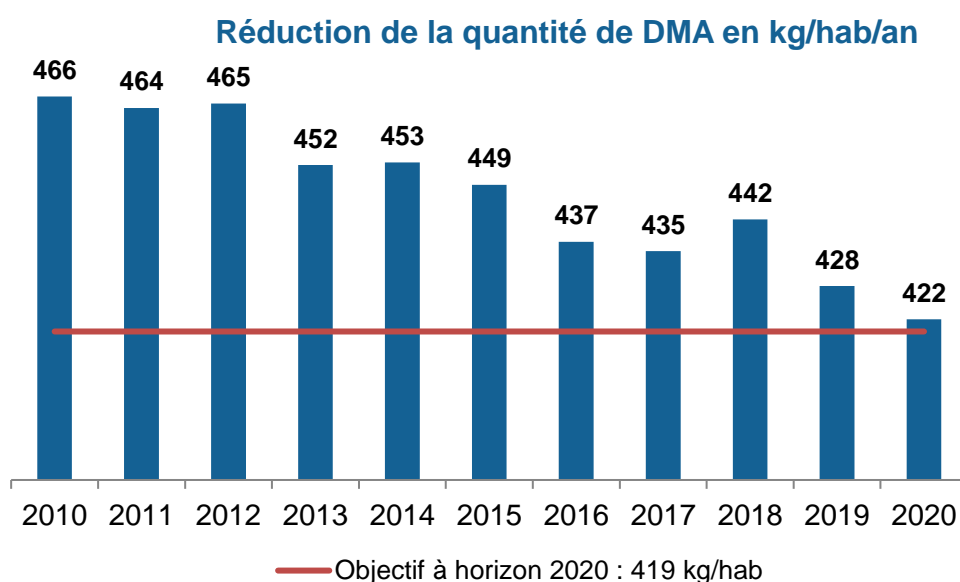
La loi AGEC (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) de février 2020 donne de nouveaux objectifs dont une baisse de la production de DMA¹ de 15% entre 2010 et 2030 soit 396 kg/an/hab.

419 kg/hab

Objectif en quantité de DMA par habitant que Dijon métropole s'était fixé à l'horizon 2020

422 kg/hab

Quantité de DMA par habitant de Dijon métropole en 2020



¹ DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

De la même façon que pour la prévention des déchets, dans un objectif de basculement vers une économie circulaire, la loi de transition énergétique fixe des objectifs de valorisation des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière et organique : 55% en 2020 et 65% en 2025.

En 2020, ce taux atteint les 47%, en tenant compte des mâchefers² (y compris les inertes valorisés) et des ferrailles issues de l'incinération des déchets.

La loi AGEC (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) de février 2020 donne de nouveaux objectifs dont l'atteinte d'un taux de valorisation matière et organique de 60% d'ici 2030.

55%

Taux de valorisation matière et organique que Dijon métropole souhaitait atteindre en 2020

47%

Taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole en 2020 avec mâchefers

35% sans mâchefers

Ce taux de valorisation prend également en compte la valorisation des déchets organiques c'est-à-dire les déchets verts mais aussi les déchets alimentaires.

La loi de transition énergétique préconise la généralisation du tri à la source de ces déchets, pour tous les producteurs au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

La gestion des déchets organiques est donc un véritable enjeu pour Dijon métropole. Ainsi, une étude de faisabilité technique, organisationnelle et économique pour la gestion des biodéchets sur le territoire sera lancée en 2021 afin de réaliser une expérimentation en 2022 et ainsi pouvoir répondre à la réglementation.

² Les mâchefers sont les résidus solides issus de la combustion des déchets ménagers. Après une phase de maturation, et s'ils répondent à certaines exigences réglementaires, ils peuvent être valorisés en techniques routières.

LE TOUT PLASTIQUE

Dijon métropole est compétente, notamment, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est aussi propriétaire d'un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective des ménages et des entreprises d'une capacité de 30 000 tonnes par an.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impose notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici fin 2022.

Extension des consignes de tri

Objectif à fin 2022

En 2020, la collectivité a travaillé sur la rédaction d'un marché de conception et de réalisation d'un centre de tri des déchets d'emballages d'une capacité de 35 000 tonnes, afin de traiter les collectes sélectives ouvertes aux extensions de consignes pour une attribution fin 2021.



AUGMENTER LA VALORISATION ENERGETIQUE ET DIMINUER LES GAZ A EFFET DE SERRE

La loi fixe comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et la division par quatre de celles-ci entre 1990 et 2050.

42 396
tCO₂e

Objectif en tCO₂e que Dijon
métropole s'est fixé à l'horizon
2050

70 980tCO₂e

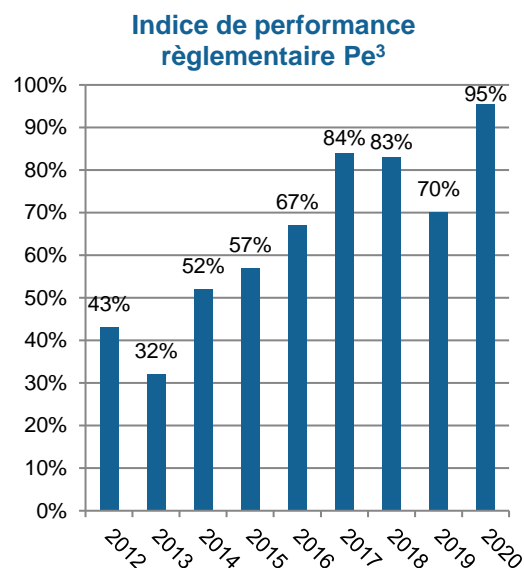
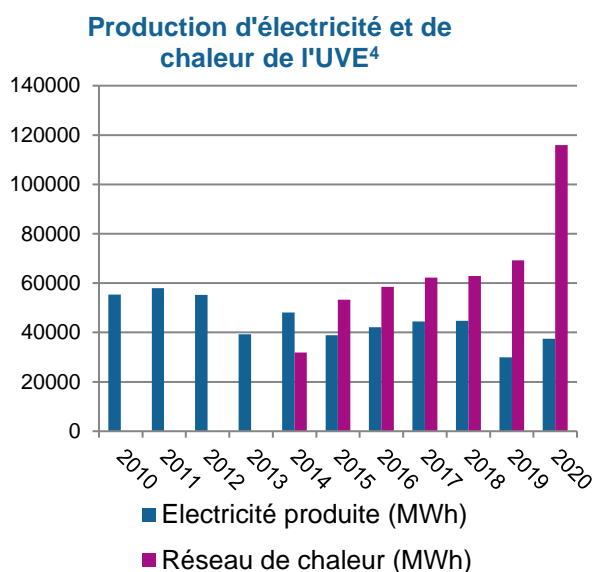
Quantité de tCO₂e de Dijon
métropole en 2018

La collectivité souhaite diminuer de 34% les émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2050 pour atteindre la neutralité carbone soit 42 396 tCO₂e à l'horizon 2050.

La gestion des déchets est un des principaux postes producteurs de gaz à effet de serre de Dijon métropole. La réduction du contenu carbone de l'énergie produite par la production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération des ordures ménagères est primordiale.



Les travaux engagés en 2019, à l'Unité de Valorisation Energétique, ont permis d'augmenter considérablement la production de chaleur et donc de faire évoluer très nettement l'indice de performance énergétique en 2020³.



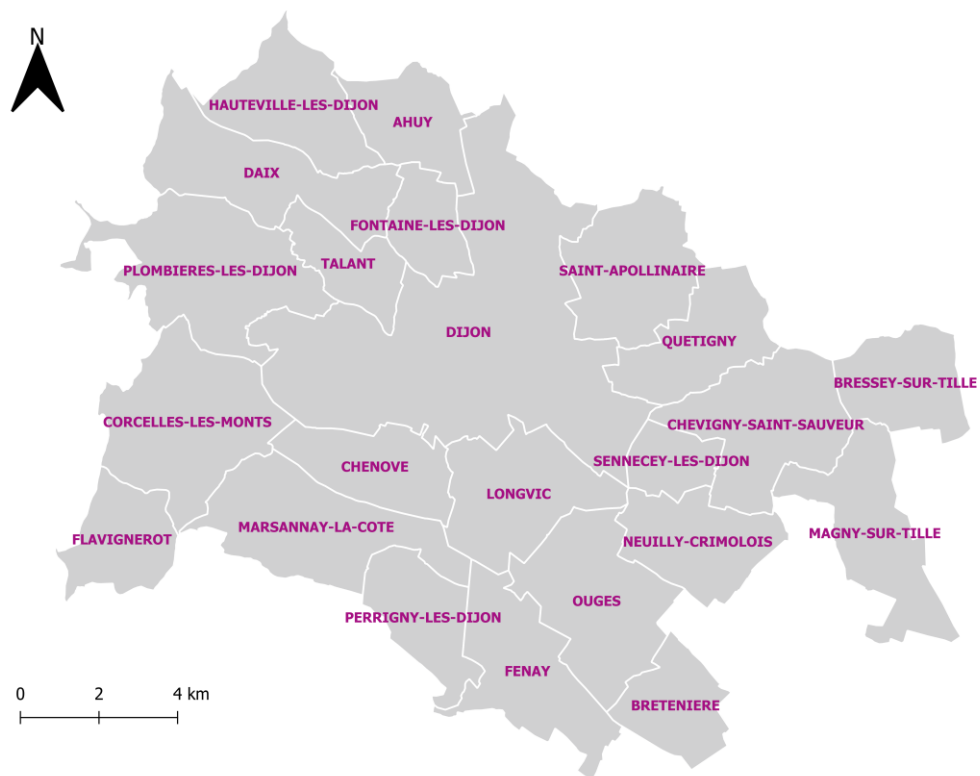
³ **Indice de performance énergétique** : Indice qui permet aux usines d'incinération de se comparer au niveau national, il équivaut au rendement énergétique

⁴ **UVE** : Unité de Valorisation Energétique

Dijon métropole



LE TERRITOIRE



258 782
habitants

(Source INSEE)

23 communes
adhérentes

73%

Taux d'habitat vertical de Dijon
métropole



LES MISSIONS ET COMPETENCES

Organiser, gérer

Périmètre d'intervention

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres.

D'autres collectivités lui ont confié, via un marché ou une entente territoriale, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

La gestion multifilière des déchets du territoire représente un point essentiel pour la collectivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Dijon métropole assure en régie la gestion de l'UVE.

La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires de services.

Former, informer

Le service de prévention, tri et collecte des déchets réalise des actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets. Sept ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur le terrain.

Parmi leurs missions, ils sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment au compostage, animent des ateliers auprès des écoles et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

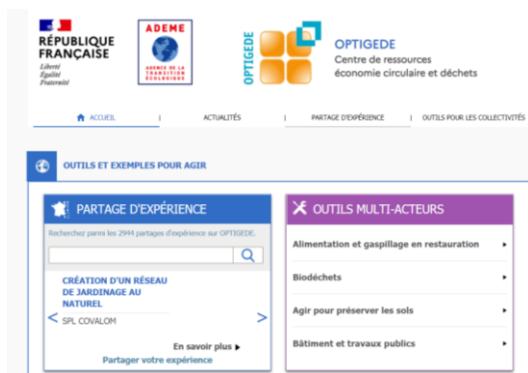


Collecter, traiter, valoriser



La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Dijon métropole pour les 258 782 habitants des 23 communes qui la composent.

Plus de 120 000 tonnes de déchets de Dijon métropole sont collectées, en porte-à-porte, apports volontaires et en déchetteries, et rejoignent les filières de traitement afin d'être, le plus possible, valorisées ou recyclées.



Partager, développer

La participation de Dijon métropole aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, le Centre National du Recyclage, France Urbaine...) permet un partage d'expériences facilité avec d'autres territoires.

Le service de prévention, tri et collecte des déchets

- La mise à disposition des contenants de collecte, leur maintenance et réparation
- La mise à disposition de composteurs individuels ou partagés
- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables
- La collecte en apport volontaire du verre d'emballage
- La collecte en porte-à-porte des cartons d'emballage des commerces
- La collecte en porte-à-porte sur rendez-vous des objets encombrants
- La collecte en porte-à-porte des déchets verts sur abonnement
- L'accès gratuit aux cinq déchetteries métropolitaines
- La collecte en porte-à-porte des sapins
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets des professionnels
- La gestion des contrats gros producteurs d'ordures ménagères

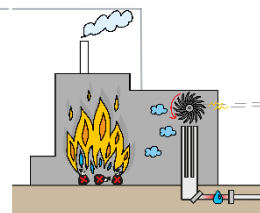
Les principales filières de traitement

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement, notamment :

- L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) (cogénération avec production d'électricité et de chaleur)
- Le centre de tri avec séparation par catégories de matériaux recyclables (cartons, bouteilles en plastique, aluminium, acier, papiers, emballages pour liquides alimentaires) et orientation vers les filières de recyclage
- Les plateformes de compostage des déchets verts

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS au sein de la Direction Espace Public et Cadre de Vie



Prestation
 Régie

48 employés de Dijon métropole

au sein de la direction valorisation des déchets, rattaché à la Direction Espace Public et Cadre de Vie, relevant de la fonction publique territoriale.

Formation des agents

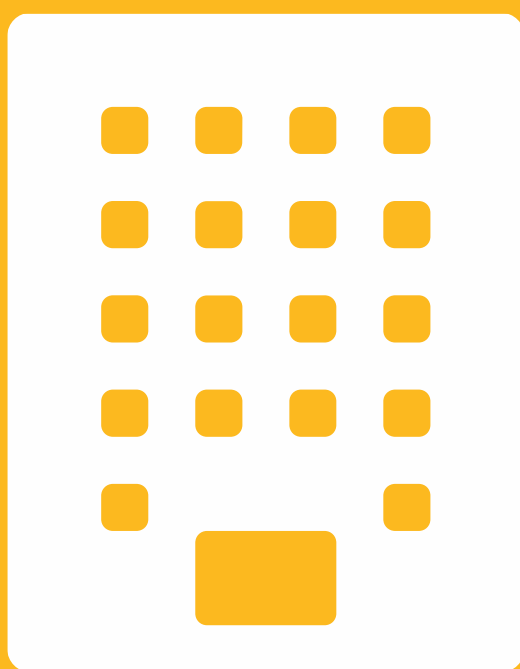
Dans le cadre du plan de formation, diverses formations ont été proposées aux agents de Dijon métropole.

28 agents ont suivi des formations ce qui représente un total de 89 jours.

Les thèmes abordés varient d'une formation à l'autre. En 2020, les domaines concernés étaient l'accompagnement au changement de comportement individuel, les consignes environnementales et énergétiques, l'habilitation électrique, la sécurité incendie, les sauveteurs secouristes du travail (SST) et la sensibilisation à la diversité et à l'égalité professionnelle.



Le service public



INFORMER ET DONNER LES CLES POUR AGIR

Site internet



MOINS DE DÉCHETS

Dijon Métropole s'est engagée à réduire sa production de déchets de 10% à la fin 2020. Mieux vaut prévenir, c'est bien connu...



JARDINAGE ET COMPOSTAGE

La biodiversité, c'est mieux quand c'est partagé ! Dijon Métropole invite tous les habitants qui jardinent à adopter des méthodes de jardinage ...



SECONDE VIE DES OBJETS

Je donne une seconde vie à mes objets. Tous les jours des objets sont jetés parce qu'ils sont cassés ou qu'ils ne nous sont plus utiles. Pourtant des

Campagnes de communication



Ambassadeurs du tri



7 ambassadeurs du tri pour des actions de communication en matière de tri et de réduction des déchets

126 854 visiteurs

sur le site internet

www.trionsnosdechets-dijon.fr

Soit + 29 658 par rapport à 2019

168 021 pages visitées

UNE QUESTION PRATIQUE SUR VOS DÉCHETS ?

Pour toute demande, un seul numéro de téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h, et le samedi de 8h à 13h :

0 800 12 12 11

Service & appel gratuits

En 2020, **14 815** appels ont été reçus par le centre d'appel.

Informier et sensibiliser Réduire la quantité de nos déchets !

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets. En 2020, seules **9 animations (210 personnes sensibilisées)** ont été organisées contre 66 en 2019. La situation sanitaire n'a pas permis de maintenir les interventions.

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte via une distribution ciblée de flyers en complément du discours des ambassadeurs. En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler leurs missions. En 2020, **1 027 interventions** en porte-à-porte ont été réalisées.

Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole et des écoles élémentaires. En 2020, **19 animations (394 élèves sensibilisés)** ont été réalisées auprès des scolaires contre 126 en 2019.



Pour réduire les imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres, la métropole met à disposition des autocollants Stop Pub. En 2020, **38% des boîtes aux lettres** en sont équipées ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 17%.

Afin de prolonger la durée de vie des produits, Dijon métropole souhaite promouvoir le réemploi. La collectivité a signé une convention avec la Recyclade, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés.

Des ateliers upcycling ont été organisés (relooking de petits meubles, fabrication d'étagères à partir de palettes...) ainsi qu'un premier **café réparation** avec La Recyclade, l'espace Baudelaire et son Fablab tenu par les PEP 21. Des habitants de la métropole sont venus sur RDV avec leur ordinateur ou petit appareil électrique et électronique afin d'apprendre à diagnostiquer la panne et à le réparer si possible.



Un autre objectif consiste à réduire et détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage. On dénombre **98 points de collecte** sur le territoire et environ 3,6 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2020. La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.

Pour favoriser les achats avec moins d'emballages, la métropole met à disposition un kit de communication pour les commerçants du territoire qui souhaitent inciter leurs clients à venir faire leurs achats avec leurs propres contenants (boîtes alimentaires, bocaux en verre, sacs à vrac...). **89 commerçants** de la métropole participent, ils sont identifiables grâce à la vitrophanie « Ici vos emballages et sacs réutilisables sont les bienvenus ». Une carte interactive est disponible sur trionsnosdechets-dijon.fr partie Réduire mes déchets via le lien <https://bit.ly/2WZ6C8X>



Mieux gérer nos déchets verts

Détourner les biodéchets des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel et du compostage partagé. Depuis fin 2000, Dijon métropole met à disposition de composteurs en bois de 400L et de 570L en échange d'une caution.

Depuis 2015, la métropole développe le dispositif en pied d'immeuble, au sein d'un quartier, ou au cœur des jardins partagés.



Un atelier sur le lombricompostage a été proposé aux habitants de la métropole en deux temps. Tout d'abord, une initiation de 3h à la pratique du lombricompostage puis un atelier de fabrication d'un lombricomposteur à partir de matériaux récupérés. L'association Arborescence a dispensé cette formation auprès d'une dizaine de personnes.



12 209
composteurs distribués
depuis fin 2000



463
nouveaux composteurs
en habitat individuel

34%
des habitats
individuels possèdent
un composteur



78 sites
de compostage
partagé

1 005 heures
d'animation consacrées
au compostage

6 heures
d'animation consacrées
à la sensibilisation au
lombricompostage



PRECOLLECTE

Pour la collecte en porte-à-porte



Ordures
ménagères
résiduelles

Déchets
recyclables

Déchets verts

Les dispositifs de collecte en porte-à-porte

135 590 bacs

sur le territoire
de Dijon métropole

**68 633 bacs ordures
ménagères résiduelles**

**61 856 bacs déchets
recyclables**

4 998 bacs déchets verts

**103 bacs biodéchets
(expérimentation)**

6 638

bacs livrés

9 740

bacs réparés

3 541

bacs recyclés

Pour la collecte en points d'apport



Bornes enterrés



Bornes semi-enterrées



Bornes de surface

Les dispositifs de collecte en points d'apport

801 bornes

sur le territoire
dont 372 appartenant aux
bailleurs et syndicis

**182 bornes ordures
ménagères résiduelles**

**118 bornes déchets
recyclables**

**501 bornes verre
d'emballage**

417 bornes de surface

120 bornes semi-enterrées

264 bornes enterrées

COLLECTE

La collecte des **ordures ménagères** a lieu une à trois fois par semaine :

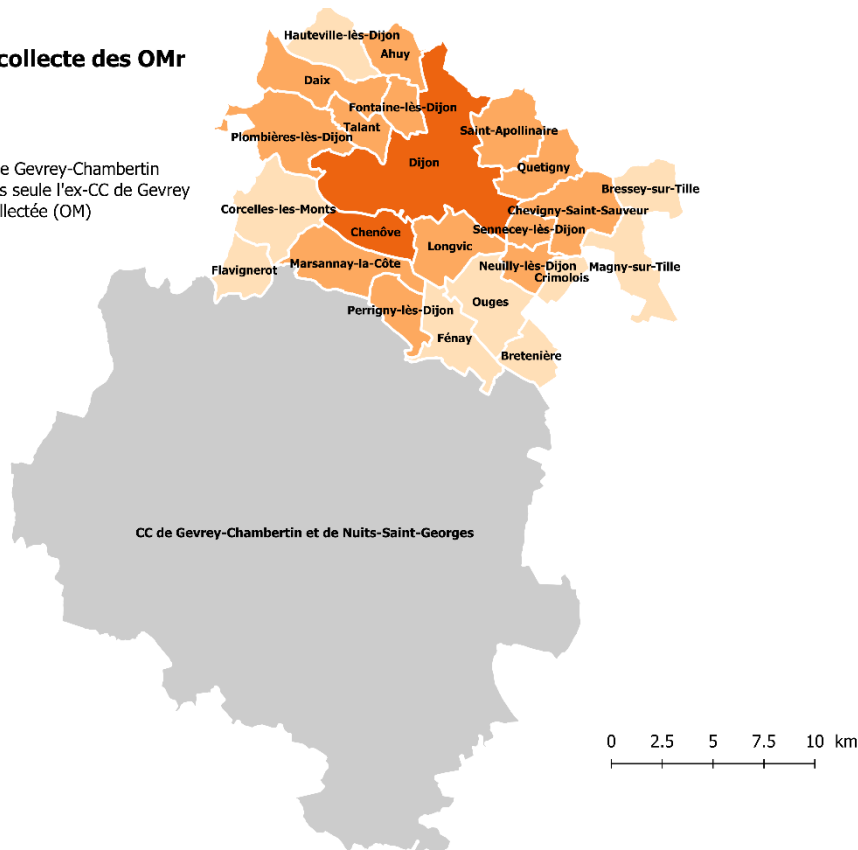
Fréquence de collecte des OMr

C1

C2

C2/C3

Au sein de la CC de Gevrey-Chambertin & Nuits-St-Georges seule l'ex-CC de Gevrey-Chambertin est collectée (OM)



La collecte des **déchets recyclables** est effectuée à raison d'un passage par semaine, sauf à Corcelles-les-Monts et Flavignerot où elle a lieu tous les quinze jours.

Les moyens matériels de Dijon métropole

Dijon métropole est propriétaire des locaux et des bennes de collecte des ordures ménagères (44 véhicules) mis à disposition du prestataire de collecte.

La distance parcourue en 2020 par les bennes est de 713 565 km. Cela représente une diminution de 3% par rapport à l'année 2019.



Performances de Dijon métropole en 2020

82 931 t

Total des ordures ménagères et assimilées⁵ collectées de Dijon métropole

- 8 723 t

Baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2010

325,6 kg/hab.

Production d'ordures ménagères et assimilées par habitant (moyenne nationale ADEME à 325 kg/hab./an)

- 13,3%

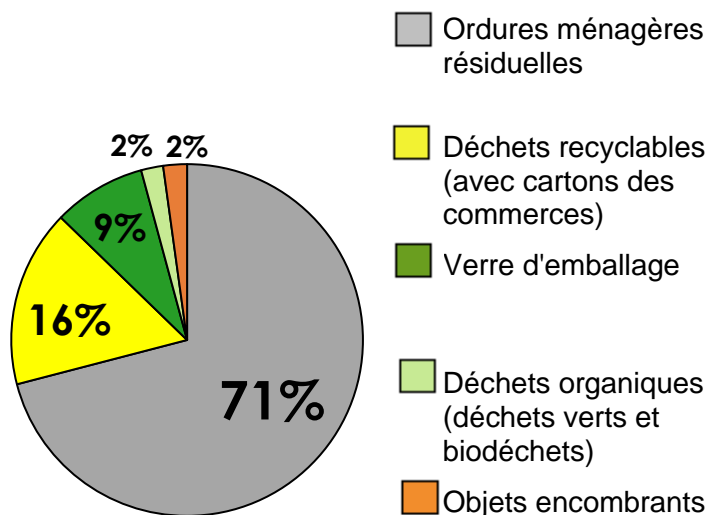
Baisse de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectées par habitant par rapport à 2010



⁵ **Ordures Ménagères et Assimilées** : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, papiers/cartons de déchetteries et verre d'emballage – Population SINOE

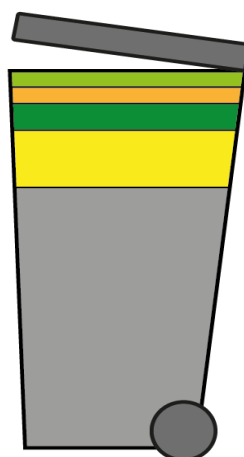
Répartition des tonnages des déchets ménagers et assimilés⁶ collectés (hors déchetteries)

86 497 t
 Total des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Dijon métropole



Production de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an

- Déchets organiques**
■ 6,9 kg/hab.
- Objets encombrants**
■ 7,4 kg/hab.
- Verre d'emballage**
■ 29,0 kg/hab.
- Déchets recyclables**
■ 55,3 kg/hab.
- Ordures ménagères résiduelles**
■ 240,7 kg/hab.



⁶ Déchets ménagers collectés et assimilés : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables (avec cartons des commerciaux), verre d'emballage, objets encombrants, déchets organiques (déchets verts et biodéchets) – Population SINOE

Ordures ménagères résiduelles

61 318 t

Total des ordures ménagères résiduelles collectées sur Dijon métropole

240,7 kg/hab.

Production d'ordures ménagères résiduelles par habitant

- 2,0%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant, par rapport à 2019



68 946 t
2010



63 987 t
2016



64 785 t
2018



61 318 t
2020

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER NOTRE SERVICE

Le personnel de collecte rencontre des difficultés lors des ramassages. Votre civisme peut l'aider en :

- Déposant vos ordures ménagères résiduelles dans des sacs avant de les mettre dans les bacs
- Évitant toute présentation en vrac (sans sac et sans bac)
- Présentant les déchets conformes à la collecte (les déchets verts, les gravats, les DEEE⁷ et les déchets dangereux des ménages doivent être emmenés en déchetterie)
- Indiquant quand votre bac est cassé*
- Demandant un rendez-vous pour tout objet encombrant*

Collecte des déchets des professionnels



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la redevance spéciale pour les gros producteurs d'ordures ménagères résiduelles s'applique lorsque le producteur produit un volume hebdomadaire compris entre 1 200 et 30 000 litres.

Elle comprend la mise à disposition de bacs (de 120 L à 660 L), la collecte et le traitement des déchets.

En 2020, 609 contrats lient des professionnels avec Dijon métropole pour la gestion de leurs déchets.

⁷ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

* Appeler le **0 800 12 12 11**  ou sur trionsnosdechets-dijon.fr rubrique « Faire une demande »

Déchets recyclables (hors cartons des commerces et collectes en déchetteries)

12 892 t

Total de déchets recyclables collectés sur Dijon métropole

50,6 kg/hab.

Production de déchets recyclables par habitant

- 2,4%

Baisse de la quantité de déchets recyclables par habitant, par rapport à 2019



14 527 t
2010



13 595 t
2016



13 695 t
2018



12 892 t
2020

À DÉPOSER EN VRAC, PAS DANS UN SAC !

Les déchets recyclables doivent être placés en vrac dans le bac à couvercle jaune ou le point tri.



ATTENTION !

Pas de pot de yaourt ni de crème, sac et film plastique, gobelet, barquette plastique ou polystyrène !



CARTONS

boîtes et suremballages, briques alimentaires vidés et présentés à plat.



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols en acier ou en aluminium.



PAPIERS journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers **sans film plastique**.



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

y compris les bouteilles d'huile alimentaire.

Verre d'emballage

7 374 t

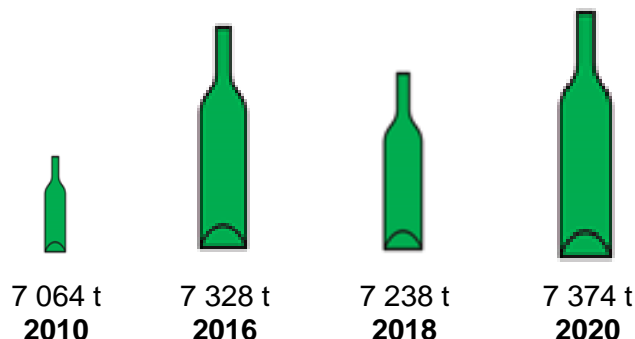
Total de verre d'emballage collecté sur Dijon métropole

29,0 kg/hab.

Production de verre d'emballage par habitant

+ 2,1%

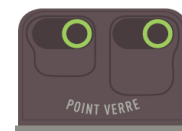
Hausse de la quantité de verre d'emballage par habitant, par rapport à 2019



À DÉPOSER EN VRAC DANS LA BULLE À VERRE !

Pots en verre, bouteilles en verre et bocaux en verre.

ATTENTION ! Pas de bouchon, couvercle, capsule, ampoule, vaisselle et objet décoratif en porcelaine ou en cristal, verre à boire, miroir !



Objets encombrants

1 887 t

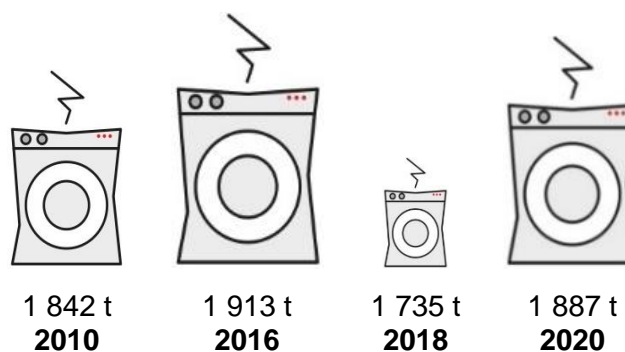
Total des objets encombrants collectés sur Dijon métropole

7,4 kg/hab.

Production d'objets encombrants par habitant

+ 6,4%

Hausse de la quantité d'objets encombrants par habitant par rapport à 2019



DEEE & Ferraille

En 2020, 53 tonnes de DEEE et 14 tonnes de ferraille ont été collectées et valorisées via la collecte des objets encombrants.

QUELS OBJETS ENCOMBRANTS ?

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles (**les meubles, les matelas, les gros appareils ménagers...**) Les habitants de Dijon métropole disposent d'un service de collecte en porte-à-porte **sur rendez-vous** pris via le numéro vert ou le site internet www.trionsnosdechets-dijon.fr rubrique « **Faire une demande** ».

Déchets verts (hors collecte des sapins de Noël et collecte en déchetteries)

1 669 t

Total de déchets verts collectés
sur Dijon métropole

4 502

Conventions signées en 2020

+ 18,6%

Hausse de la quantité de
déchets verts par habitant par
rapport à 2019



1 041 t
2010



1 656 t
2016



1 508 t
2018



1 669 t
2020

Une collecte sur abonnement

En 2020, chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts a dû **souscrire à un abonnement** pour 50€ comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire.

4 502 personnes ont souscrit un abonnement en 2020 soit 11,5% de plus que 2019. La fermeture des déchetteries lors du 1^{er} confinement explique en partie cette évolution.



QUELS DÉCHETS VERTS ?

Tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies et branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm.



COLLECTE DES SAPINS EN PORTE-À-PORTE DANS LES 23 COMMUNES DE DIJON MÉTROPOLE



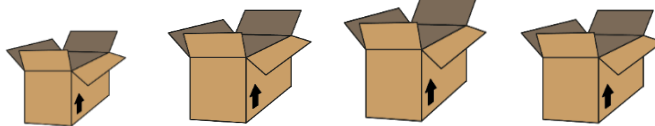
En plus des déchets verts collectés sur abonnement, **85 tonnes de sapins de Noël**, collectés en porte-à-porte et en déchetterie, ont été valorisées en 2020.

Les conifères ont été broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

Cartons des commerces

1 205 t

Total de cartons des commerces collectés sur Dijon métropole



- 9,1%

Baisse⁸ de la quantité de cartons des commerces collectée par rapport à 2019

989 t
2010

1 161 t
2016

1 293 t
2018

1 205 t
2020

QUELS CARTONS ?

Les cartons d'emballage non souillés ou imprimés, démontés et pliés, sont collectés une fois par semaine dans les zones d'activité et deux fois par semaine en centre-ville de Dijon.



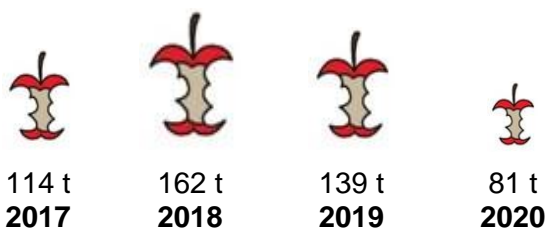
ATTENTION !

Pas de carton mouillé, souillé par des graisses ou de la peinture,
Pas de polystyrène, de classeur et de papier peint !

Biodéchets des gros producteurs

81 t

Total de biodéchets des gros producteurs collectés sur Dijon métropole



ZOOM SUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

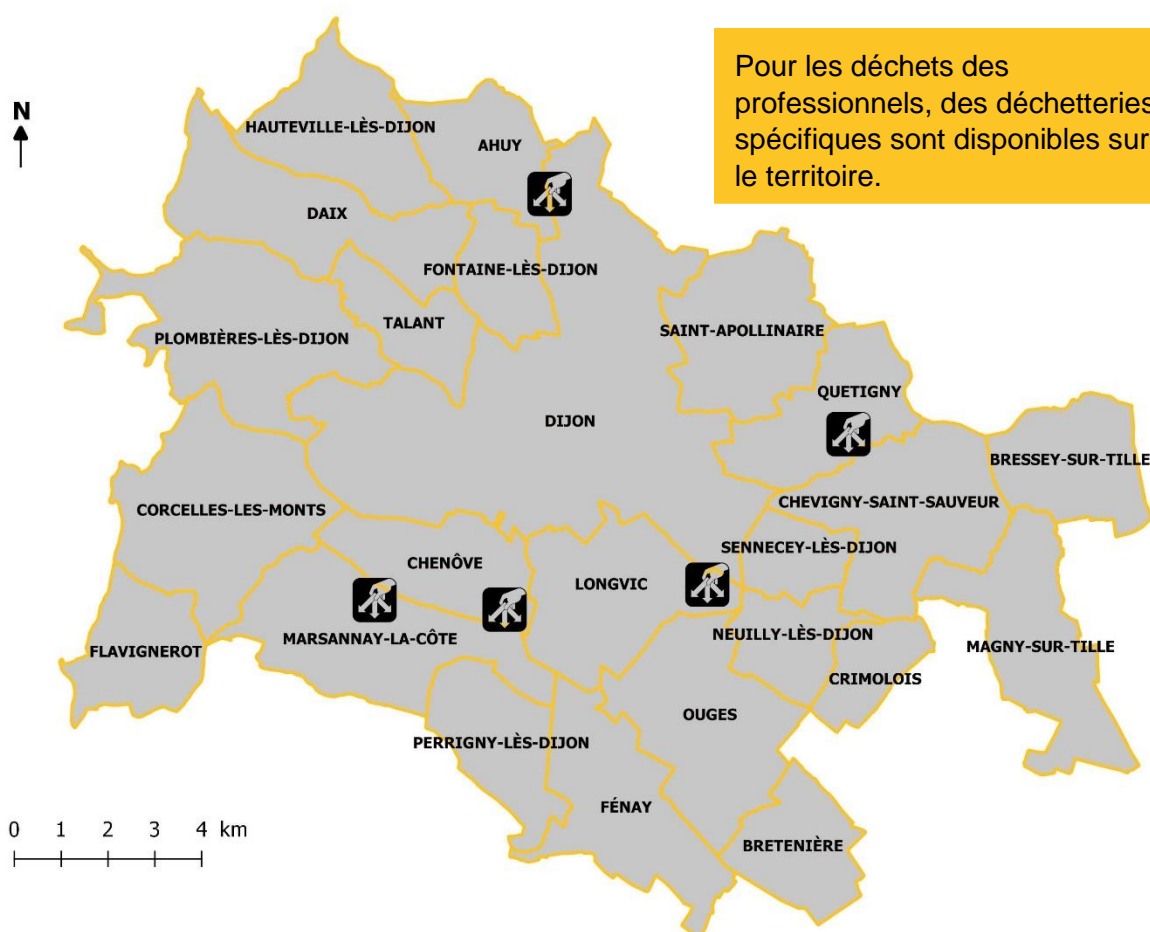


Depuis mai 2017, Dijon métropole a mis en place un test d'une collecte de biodéchets auprès de professionnels volontaires.

Cette collecte spécifique concerne 26 établissements.

⁸ Cette baisse est liée à la fermeture de nombreux commerces pendant le confinement

5 DECHETTERIES DES PARTICULIERS



- Chenôve** Rue de Longvic
Tél : 03 80 58 87 32
- Dijon** Chemin de la Charmette
Tél : 03 80 23 94 94
- Longvic** Rue Jules Guesde
Tél : 03 80 68 03 91
- Quetigny** Bd de la Croix Saint Martin
Tél : 03 80 71 03 13

- Marsannay-la-Côte** Chemin rural n°15
dit « Chemin aux Vaches »
Tél : 06 77 12 63 12

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-18h
Samedi : 9-13h et 14-18h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-19h
Samedi : 9-19h
Dimanche : 9-13h

Hiver (du 01/11 au 30/04) :

Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-17h
Samedi : 9-13h et 14-17h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :

Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-18h
Samedi : 9-18h
Dimanche : 9-13h

Fermetures : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

33 906 t
Total des déchets (hors verre) des particuliers collectés en déchetteries

517 884
Nombre de visites en déchetteries

- 1,3%
Baisse de la fréquentation depuis 2019

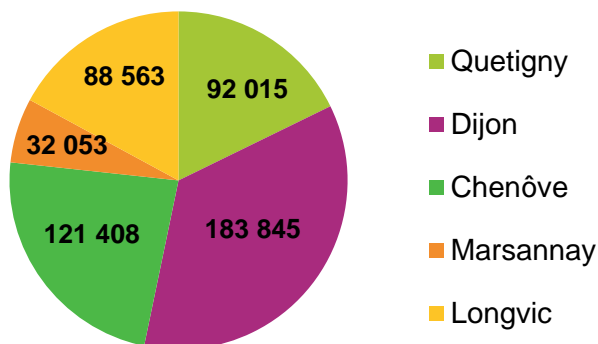


Évolution des tonnages de déchets collectés en déchetteries (hors verre)



- 1,0%
Baisse de la quantité de déchets collectés en déchetteries par rapport à 2019

Répartition des fréquentations en 2020



Accéder aux déchetteries

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de PTAC. Les agents à l'accueil sont chargés de la sécurité et du bon fonctionnement des sites, merci de suivre leurs consignes !

Pour toute demande de dérogation, veuillez contacter le service de prévention, tri et collecte des déchets :

- **par téléphone**, au 03 80 76 40 76
- **par mail**, à collecteselective@metropole-dijon.fr

Les dépôts extérieurs sont interdits sous peine de poursuites

Les déchets de déchetteries



7 743 t

DECHETS VERTS

Valorisation organique



4 678 t

BOIS/PLASTIQUES

Valorisation énergétique, matière ou enfouissement



1 347 t

PAPIERS/CARTONS

Valorisation matière



60 t

PNEUMATIQUES

Utilisation en revêtement ou incinération



4 250 t

INCINERABLES

Valorisation énergétique



1 504 t

FERRAILLES

Fabrication de nouveaux produits métalliques



262 t

TEXTILES

Réutilisation ou valorisation en chiffons industriels ou isolants thermiques



1 106 t

DEEE (y compris tubes fluorescents)

Réutilisation ou recyclage



1 172 t

OBJETS REUTILISABLES

Réparation et réutilisation



12 t

HUILES DE FRITURE

Fabrication de biocarburant



41 t

HUILES DE VIDANGE

Fabrication de nouvelles huiles moteur ou valorisation énergétique



31 t

BATTERIES

Neutralisation des acides et valorisation des métaux



63 t

AMIANTE-CIMENT

Stockage en centre d'enfouissement



10 736 t

DEBLAIS GRAVATS

Stockage en centre d'enfouissement



662 t

PLAQUES DE PLÂTRE

Fabrication de plaques de plâtre



9 t

PILES

Valorisation matière



4 t

BOUCHONS

Valorisation matière



226 t

AUTRES DECHETS DANGEREUX

Valorisation matière et énergétique

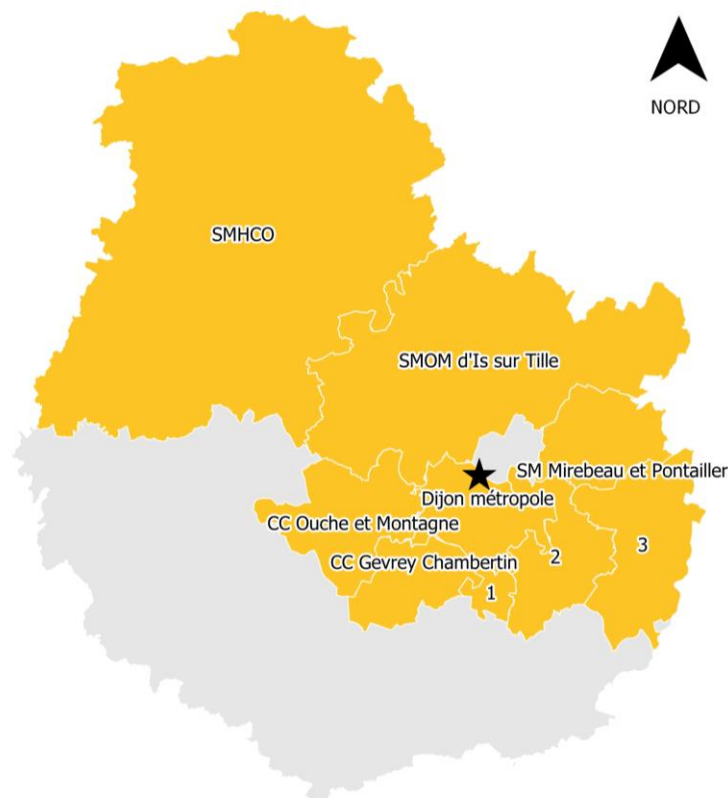


TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Centre de tri

- ★ Centre de tri
- Territoires non adhérents à l'UVE
- 1 : CC Sud Dijonnais
- 2 : SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- 3 : CAP Val de Saône

Des déchets recyclables issus d'autres départements limitrophes ont également été reçus. Il s'agit des déchets du SICTEVOM en Val de Nièvre, de Dôle et de la CC Terres d'Auxois.



Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Les caractéristiques techniques

Capacité de l'installation :	30 000 t/an
Taux d'utilisation du centre de tri :	95,06%
Performance de tri :	7,76 t/h
Nombre d'heures d'insertion :	51 660 h



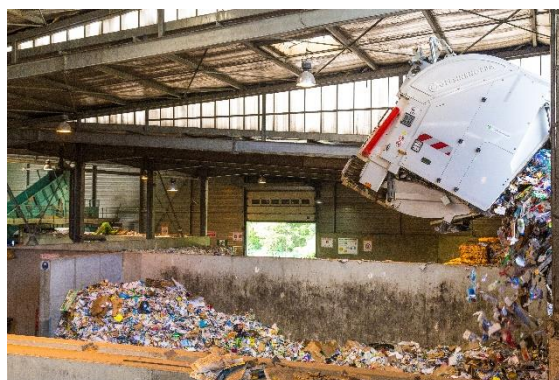
25 063 t

Total des déchets recyclables reçus sur le centre de tri

22 415 tonnes triées
2 648 tonnes uniquement conditionnées

ISO 14001 et **ISO 50001**

Une installation certifiée



14 194 tonnes

Total des déchets recyclables de Dijon métropole reçus sur le centre de tri

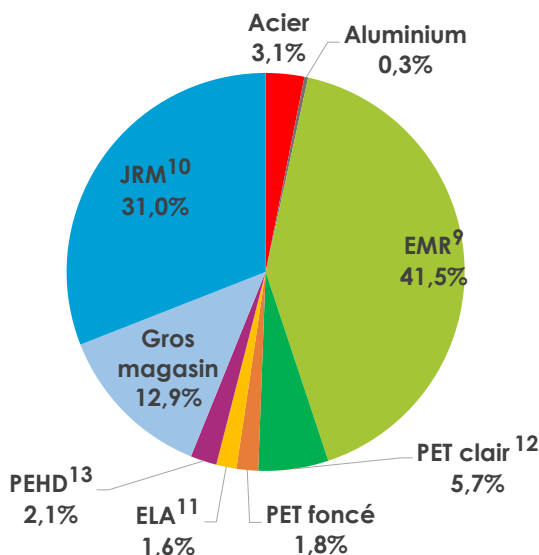
12 892 tonnes triées
1 302 tonnes uniquement conditionnées

19,5%

Taux de refus issu des caractérisations pondérées



Répartition des flux de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage



⁹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

¹⁰ JRM : Journaux Revues Magazines

¹¹ ELA : Emballages Liquides Alimentaires

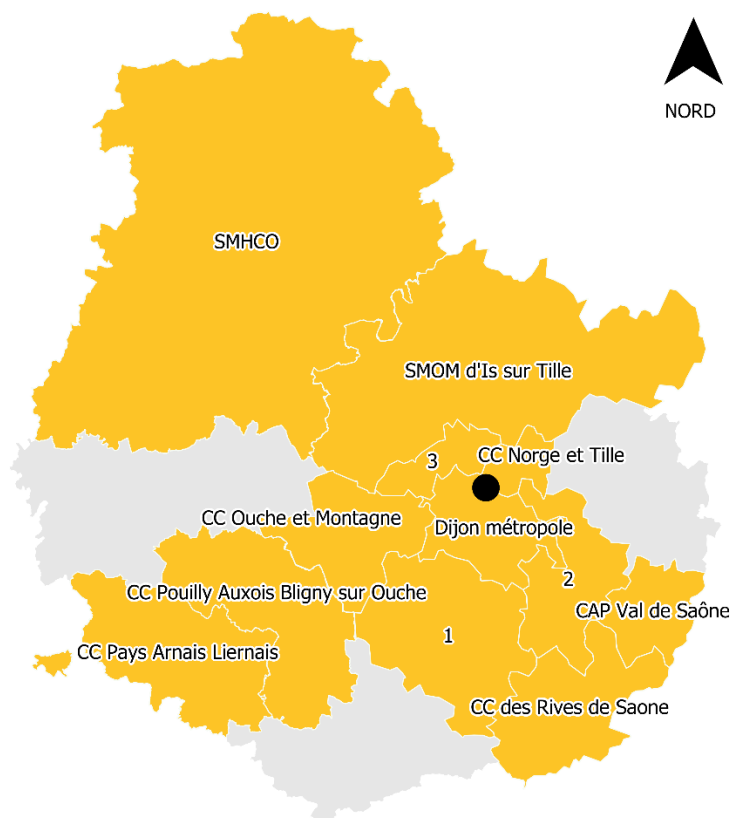
¹² PET : Polytéréphtalate d'éthylène (Bouteilles plastiques)

¹³ PEHD : Polyéthylène haute densité (Bidons)

Unité de valorisation énergétique

- UVE
- Territoires non adhérents à l'UVE
- 1 : CC Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges
- 2 : SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- 3 : CC de Forêts, Seine et Suzon (via le SMOM d'Is s/ Tille)

Des déchets du SYDOM du Jura, du SIEEEN de la Nièvre, de Perrigny (39), de Torcy (71) et de l'entreprise C.2T Louisot (70) ont été acheminés vers l'UVE pendant le confinement du printemps 2020.



L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée ISO 14001 depuis juin 2008. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.



Les caractéristiques techniques

Capacité de l'installation :	140 000 t/an
Taux de fonctionnement des fours :	94%
Productivité moyenne :	7,967 t/h



130 587 t

Total des déchets reçus sur l'usine

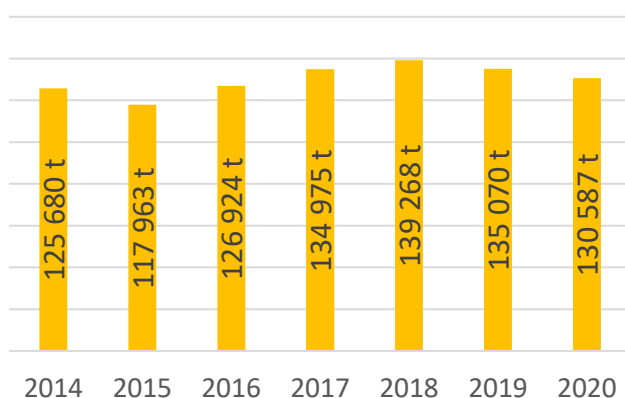
Dont **125 535 tonnes incinérées**

**1 023 tonnes détournées en
enfouissement**

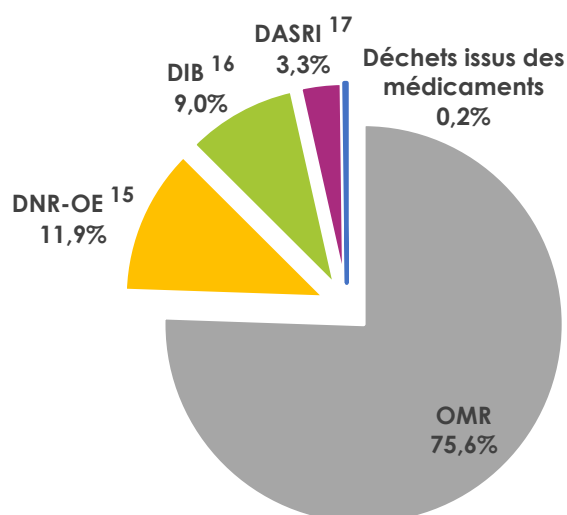
Et **4 029 tonnes d'évaporation et de
fond de fosse¹⁴**



Evolution des tonnages receptionnés à l'UVE



Répartition des tonnages receptionnés en 2020



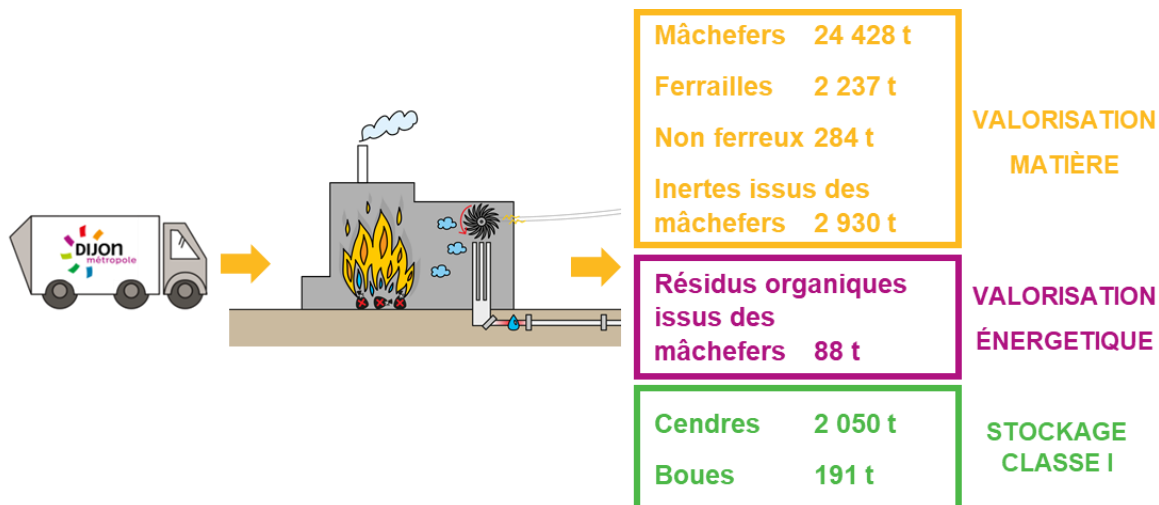
¹⁴ **Déchets en fond de fosse** : déchets qui, à la fin de l'année, restent dans la fosse de l'incinérateur

¹⁵ **DNR-OE** : Déchets non recyclables Objet Encombrants

¹⁶ **DIB** : Déchets Industriel Banals

¹⁷ **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Flux sortants

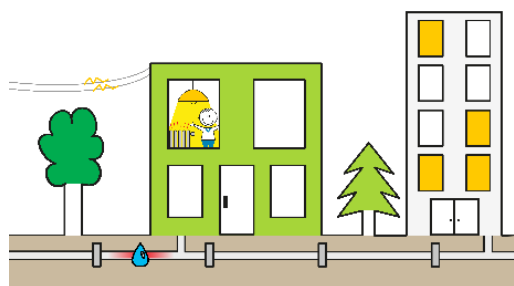
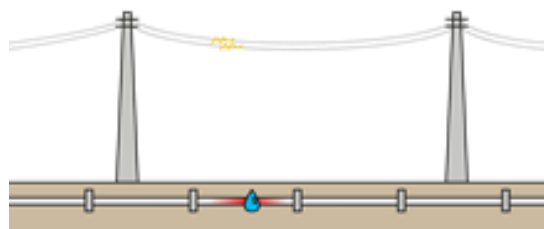


Le groupe turbo alternateur

Depuis 2006, il transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF

37,50 GWh, électricité produite en 2020

95%, taux de valorisation énergétique en 20120 (PE avec correction climatique)

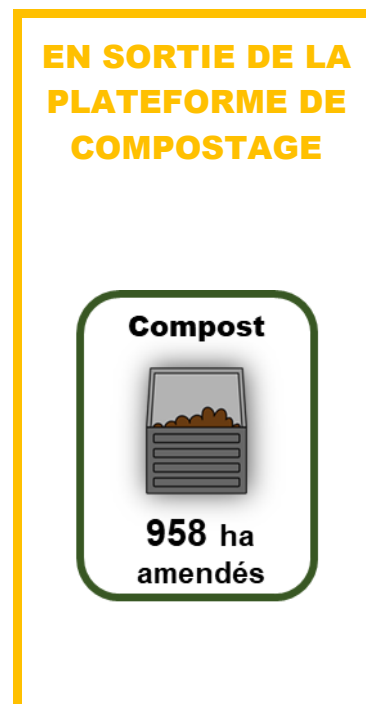
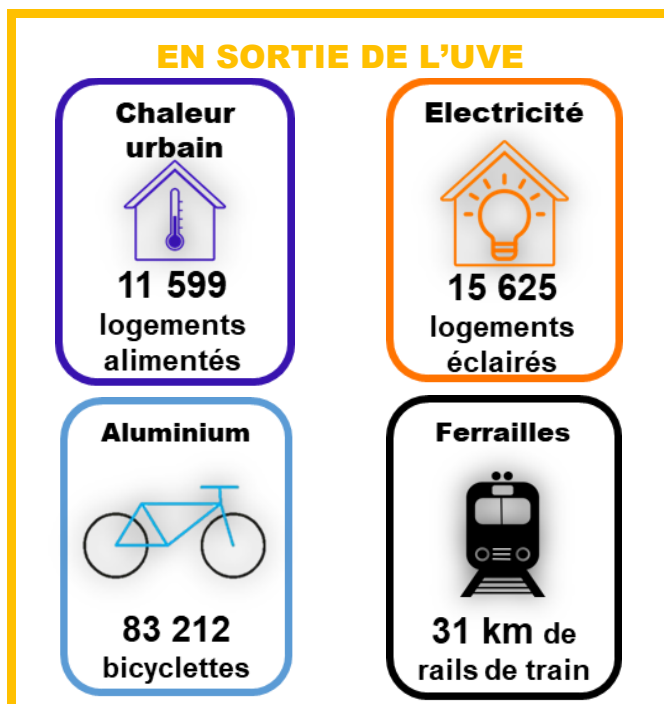
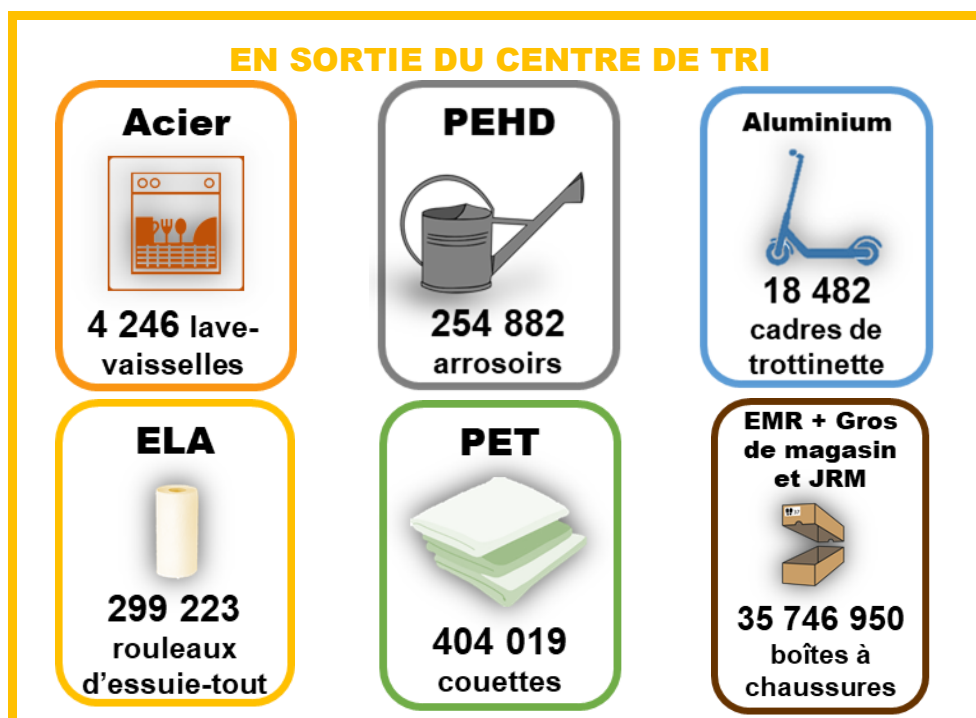


Le réseau de chaleur urbain

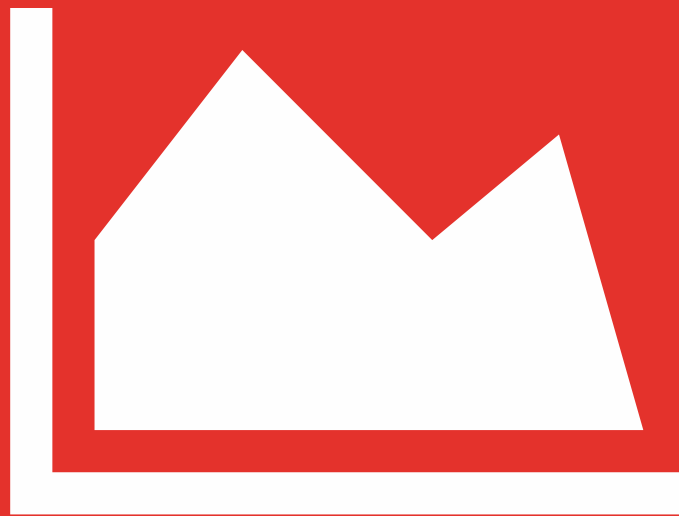
Depuis octobre 2013, Dijon métropole valorise l'énergie thermique produite par l'incinération des déchets dans le réseau de chaleur

115,9 GWh thermiques,
quantité d'énergies valorisées sur le réseau
en 2020

La valorisation des déchets traités sur le territoire de Dijon métropole, c'est :



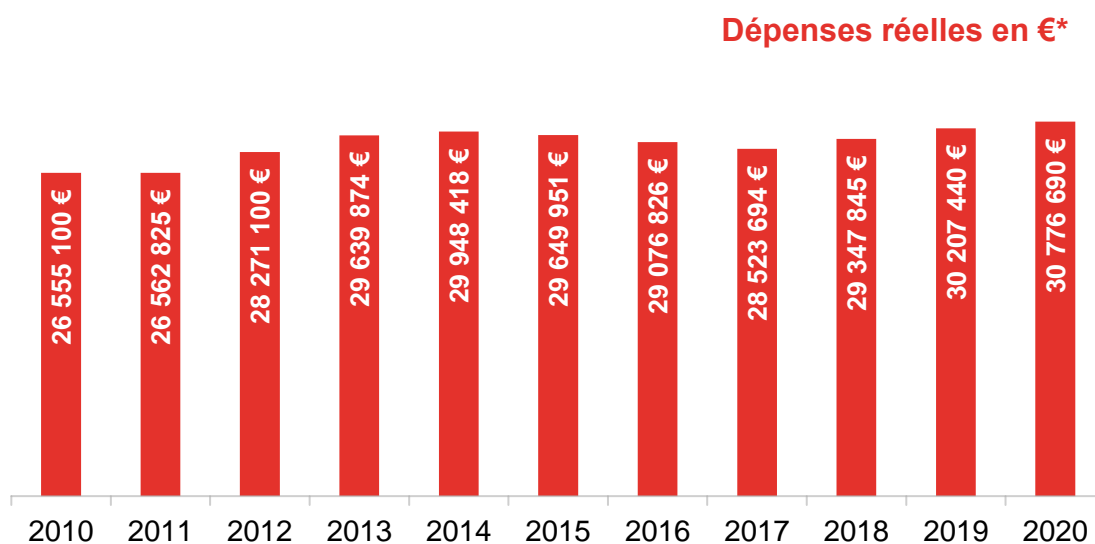
Indicateurs financiers



Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités, la matrice des coûts. Les chiffres suivants sont issus de cette matrice.

DEPENSES ANNUELLES

Evolution des dépenses réelles depuis 2010



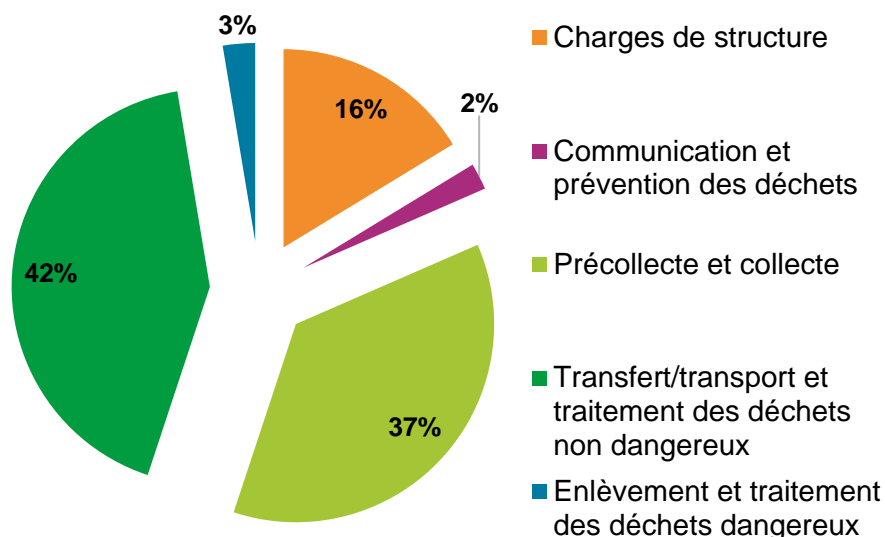
* Tous budgets confondus (principal et annexes)

Répartition des dépenses réelles

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2020 s'élèvent à 30 776 690 € HT, soit +2% par rapport à 2019. Ce montant comprend les amortissements en cours qui représentent une somme de 6 252 681 € HT.

Cette présentation des dépenses se base sur la comptabilité analytique de la collectivité.

Répartition des charges fonctionnelles et techniques



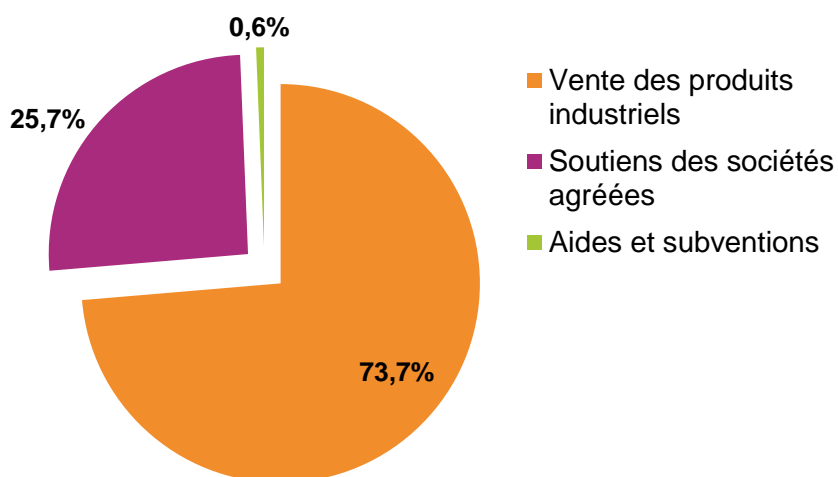
Charges de structure	5 014 386 €
Communication	199 263 €
Prévention	466 934 €
Précollecte	873 059 €
Collecte	10 398 929 €
Transfert/transport	523 537 €
Tri et conditionnement	2 282 059 €
Compostage	176 508 €
Incinération	9 359 270 €
Autre valorisation matière-énergie	6 740 €
Stockage de déchets non-dangereux	5 707 €
Traitement des inertes	661 973 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	808 296 €
Autres charges	29 €

RECETTES ANNUELLES

Répartition des produits

En 2020, Dijon métropole a perçu 11 674 768 € HT soit -6% par rapport à 2019. Ce montant équivaut à 45 € HT par habitant.

Répartition des recettes



Matériaux	1 131 038 €
Energie	1 707 702 €
Prestation à des tiers	5 447 262 €
Autres produits	313 925 €
Tous soutiens des sociétés agréées	3 000 651 €
Reprises et subventions d'investissement	48 766 €
Subventions de fonctionnement	25 424 €

Autres recettes

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Le taux de TEOM n'a pas augmenté, il est stable depuis 2015 à hauteur de 6,4%.

Au 31 décembre 2020, 609 contrats de redevance spéciale gros producteurs ont été signés avec des professionnels. Le tarif au litre était de 3,00 € HT.

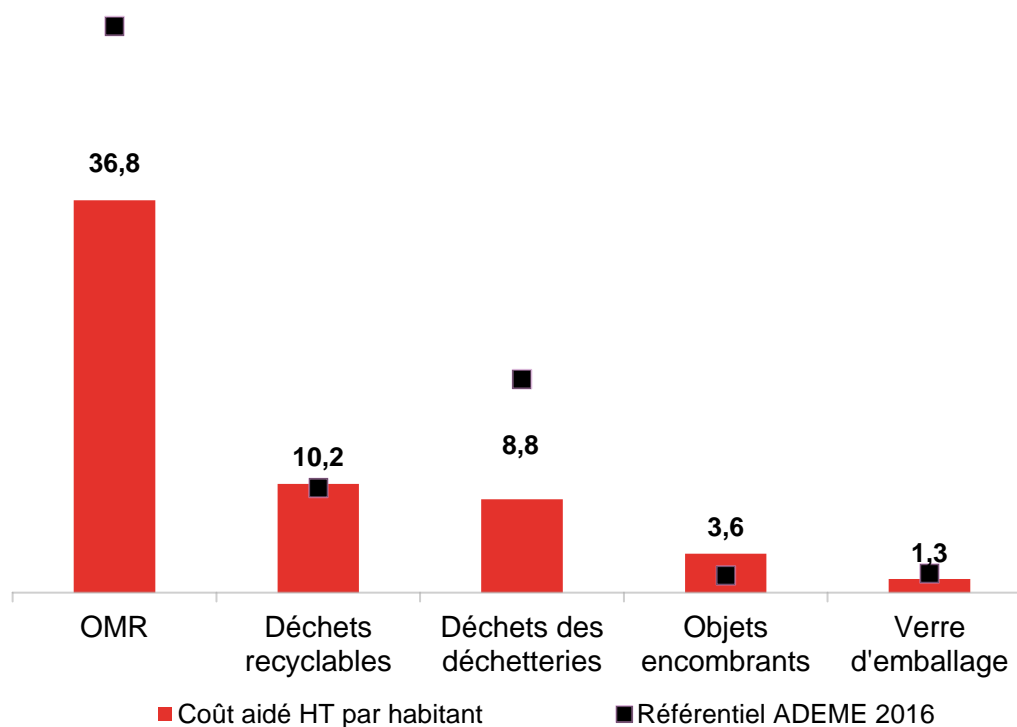
COÛTS PAR FLUX DE DÉCHETS

Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés hors taxe. Ces derniers prennent en compte les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés par habitant

Le coût aidé HT par habitant diffère du coût de la TEOM réellement payé par l'utilisateur qui est calculé en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation.

Coût aidé HT en € par habitant (donnée INSEE) pour les principaux flux collectés

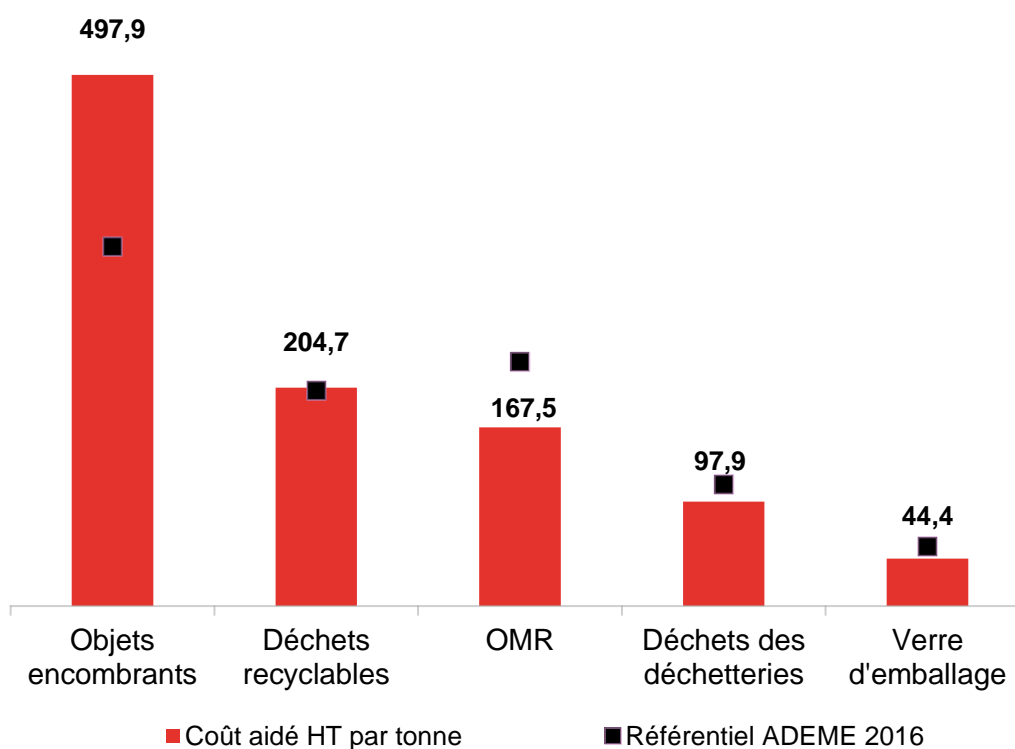


Le flux des OMR concentre la majorité des coûts à l'habitant avec 36,8 € HT/habitant. Cependant leur coût reste inférieur au référentiel ADEME. Cela s'explique notamment par la gestion en régie de l'UVE permettant ainsi de limiter les coûts de traitement. Les coûts des déchetteries sont également inférieurs au référentiel ADEME.

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé pour chaque flux rapporté aux tonnes collectées.

Coût aidé HT en € à la tonne pour les principaux flux collectés



A l'exception des objets encombrants, les coûts à la tonne sont semblables ou inférieurs au référentiel ADEME 2016, ce qui indique une bonne gestion financière de Dijon métropole.

Annexes

Annexe 1 : Synoptique général des déchets traités par Dijon métropole

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des principaux marchés de prestation de Dijon métropole

SYNOPTIQUE GENERAL DES DECHETS TRAITES PAR DIJON METROPOLE

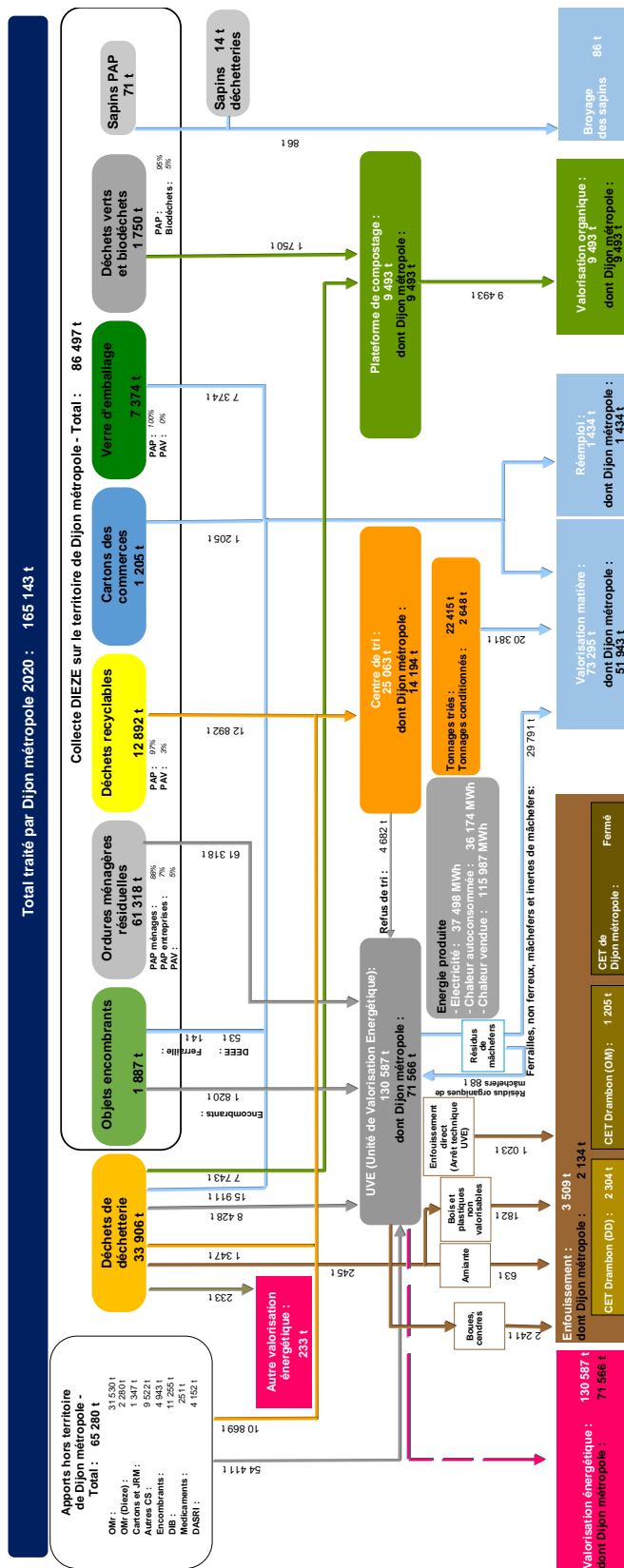


TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION DE DIJON METROPOLE

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 – centre de tri	2015-263FM	Exploitation du centre de tri communautaire	VAL'AURA (SUEZ)	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2021
01 - collecte	2015-260FM	Fourniture de conteneurs roulants, de puces RFID et de pièces détachées, ainsi que la reprise des bacs hors d'usage	PLASTIC OMNIUM	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2015-261FM	Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre d'emballage, ainsi que la reprise des colonnes hors d'usage	PLASTIC OMNIUM	28/10/2015	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2015-262FM	Collecte des ordures ménagères et assimilées, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte	DIEZE (SUEZ)	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2017-100AD	Traitement par compostage des déchets verts collectés en porte à porte	SAS BIODIEPE	19/06/2017	1 an reconductible 2 x 1 an + prolongation	31/12/2020
01 - collecte	2017-287AM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés	Fabrique des Gavottes	09/11/2017	1 an renouvelable 2 x 1 an	14/01/2021
01 - collecte	2017-288AM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité	Alfacy	09/11/2017	1 an renouvelable 2 x 1 an	13/01/2021
01 - collecte	2017-238AM	Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés - lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité	ENVIE 21	09/11/2017	3 ans ferme à compter de la notification du marché	14/01/2021

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - collecte	2017-288AM	Fourniture et pose de panneaux pour les sites de compostage partagé de Dijon métropole	ALFACY	13/01/2018	1 an renouvelable 2 x 1 an	13/01/2021
01 - collecte	2019-006AM	Stockage et rechargement du verre d'emballage alimentaire collecté sur le territoire de DM	SETEO	01/01/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	31/12/2022
01 - déchetteries	2017-253FM	Gestion des déchetteries (gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries)	Entreprise Godard	01/01/2018	4 ans	31/12/2021
01 - déchetteries	2017-254FM	Gestion des déchetteries (location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et de l'amiante des déchetteries)	SETEO	01/01/2018	4 ans	31/12/2021
08 - GTA ¹⁸	2016-215 AM	Pièce de rechange et maintenance GTA	THERMODYN	16/12/2016	1 an, reconductible 3 ans	15/12/2020
01 - UVE	2019-044FM	Fourniture et installation de 16 modules de catalyseurs	CNIM	21/05/2019	1 an à compter de la notification	20/05/2020
01 - UVE	2018-190FM	Modification de la turbine et du soutirage MP de l'UVE	THERMODYN	26/10/2018	2 ans à compter de la notification	25/10/2020
01 - UVE	2016-225FM	Vêtements de travail : pantalon, veste de travail et veste de travail sans manche et accessoires divers	ATR	04/01/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	03/01/2021
01 - UVE	2017-012FM	Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UIOM	EUROBEN	06/02/2017	4 ans à compter de la date de notification	05/02/2021

¹⁸ **GTA** : Groupe Turbo Alternateur

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2017-058FM	Transport et traitement des REFIOM	SETEO	04/05/2017	4 ans ferme à compter de la notification	03/05/2021
01 - UVE	2017-071	Analyses chimiques : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	FILAB	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2021
01 - UVE	2017-072 (Lot 2)	Analyses chimiques : analyses des fumées, QAL2 et AST	SOCOTEC	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2021
01 - UVE	2017-073 (Lot 3)	Analyses chimiques : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines	SOCOTEC	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2021
01 - UVE	2017-088FM	Pièces de rechange et maintenance des fours	ESTI	12/06/2017	1 an reconductible 3 x 1 an	11/06/2021
01 - UVE	2018-114AM	Optimisation de la régulation de la combustion des fours	SCHNEIDER ELECTRIC France	19/07/2018	3 ans à compter de la notification	18/07/2021
01 - UVE	2018-241AM	Optimisation énergétique de l'UVE	ALLIA	14/12/2018	11 mois à compter de la notification	13/08/2021
01 - UVE	2020-079FM	Acquisition d'engin de type télescopique pour UVE	LOCATRAX	22/09/2020	12 mois	21/09/2021
01-02 UVE/CET	2017-260FM	Curage et nettoyage industriel	SUEZ OSIS	26/12/2017	4 ans	25/12/2021
01 - UVE	2018-084 FS	Fourniture de gaz	SVD 17	01/04/2019	33 mois à partir du 1er avril 2019	31/12/2021
01 - UVE	2019-050FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers durant les arrêts techniques de l'UIOM	PRESTABALLES	23/05/2019	1 an reconductible 2 x 1 an	22/05/2022
01 - UVE	2019-054FM	Décompactage et mise en andain des mâchefers	ROUGEOT	23/05/2019	1 an à compter de la date de notification, reconductible 2 x 1 an	22/05/2022

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2019-067FM (Lot 1)	Transport et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	SUEZ RV CENTRE EST	09/07/2019	1 an, reconductible 2 x 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2019-068FM (lot 2)	Transport et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	SUEZ RV CENTRE EST	09/07/2019	1 an, reconductible 2 x 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2020-127AM	Ponts OM : fourniture et remplacement armoires de levage et modification système de translation	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	04/11/2020	2 ans	03/11/2022
01 - UVE	2020-151AM	Ponts OM : fourniture et remplacement rails de translation	SECAL	15/12/2020	2 ans	14/12/2022
01 - UVE	2019-035FD	Fourniture de Chaux	ECL	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-036FD	Fourniture d'Ammoniaque	QUARON	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-037FD	Fourniture de Soude 30% et HCL	BEAUSEIGN-EUR	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-043FD	Fourniture de Soude 50%	BEAUSEIGN-EUR / CALDIC	09/05/2019	4 ans à compter de la date de notification	08/05/2023
01 - UVE	2020-007FM lot 7	entretien courant des espaces verts UIOM et CET	JACQUINOT	20/01/2020	2 ans reconductible 2 x 1 an	19/01/2024
01 - UVE	2020-103AM	Travaux de fumisterie	FERBECK	24/11/2020	1 an, reconductible 3 x 1 an	23/11/2024

Notes







UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DIJON MÉTROPOLE

TÉL : 03 80 76 40 76 • FAX : 03 80 76 40 80

DIJON MÉTROPOLE

40 AVENUE DU DRAPEAU • BP 17510 DIJON CEDEX